



Declaration impots avec 2 baux

Par **Durand Jessie**, le **04/05/2017** à **22:09**

Bonsoir, voilà je suis dans un F1 en HLM et j'envisage de partir faire un stage en Provence pendant au moins 1 an et donc je songe à laisser mon appartement à une amie qui est dans le besoin mais aussi pour ne pas perdre mon appartement. Je sais que la sous location et je veux vraiment pouvoir partir tranquillement et qu'elle aussi soit tranquille. Donc j'aimerais savoir s'il ne serait pas préférable de la rajouter sur le contrat de location d'autant qu'en plus elle a une bonne situation mais aussi je serai amener un autre appartement en Provence. Aussi comment ca se passe au niveau de la déclaration d'impôts. Merci d'avance pour votre réponse

Par **Visiteur**, le **06/05/2017** à **21:33**

Bonsoir,
Pour la sous location, cela n'étant pas possible, il vous reste effectivement la "cohabitation"
Quel est exactement votre question fiscale, car je ne vois pas ce que cela change ?

Par **janus2fr**, le **07/05/2017** à **10:19**

[citation]car je ne vois pas ce que cela change ?[/citation]

Bonjour,

Si, une chose est importante, c'est la notion de résidence principale.

Si vous déménagez en Provence pendant un an, officiellement, c'est en Provence que sera votre résidence principale.

Or, votre bail HLM est un bail pour résidence principale.

Et on ne peut avoir qu'une seule résidence principale...